

Directive 2014/68/UE

Accepté par le CLAP : 29/03/2018

Référence Directive : Annexe I
point 3.4 b)**Sujet :** EES Fabrication – Documentation technique**Question :**

Dans la version française de la directive 2014/68/UE, le terme « documentation technique » utilisé au point 3.4 b) de l'annexe I relatif aux instructions de service a-t-il la même signification que dans les autres parties de la directive ?

Réponse :

Non, comme le confirme la version anglaise qui utilise :

- le terme « technical documents » pour le point 3.4 b) de l'annexe I afin de désigner les documents techniques nécessaires à la compréhension de la notice d'instructions,
- le terme « technical documentation » pour la documentation relative à l'évaluation de la conformité et visée par l'annexe III.